



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, en salle d'honneur de la Mairie,

Séance du 27 avril 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29

2°- Conseil Municipal convoqué le : 21 avril 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*
- M. Alexis CABIÈRE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, *Conseillers municipaux*,

4°- Pouvoirs :

- Mme Martine PETIT, Adjointe donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Justine PERSYN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, Conseillère Municipale,

5°- Secrétaire de séance : Alexis CABIÈRE

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-04-27-05

BUDGET PRIMITIF 2026

Rapport de Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes

et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 12 février 2026 relative au rapport sur les orientations budgétaires pour 2026 et la délibération du 27 avril 2026 portant affectation du résultat de 2025 ;

Vu la délibération du 27 avril 2026 portant fixation du taux des taxes directes locales pour 2026 ;

Conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, le projet de budget et les rapports correspondants ont été adressés le 15 avril 2026 aux membres de l'assemblée délibérante, soit douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Conformément à l'article L.1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellés	Montants	Chap	Libellés	Montants
11	Charges à caractère général	2 315 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	74 713,26 €
12	Charges de personnel	5 850 000,00 €	13	Atténuations de charges	35 000,00 €
14	Atténuations de produits	20 000,00 €	42	Opérations d'ordre de transfert	23 000,00 €
23	Virement à la section investissement		70	Produits des services, du domaine...	1 000 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert	600 000,00 €	73	Impôts et taxes	2 210 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	850 000,00 €	731	Fiscalité locale	4 925 000,00 €
66	Charges financières	95 000,00 €	74	Dotations et participations	1 330 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	40 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	160 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	17 286,74 €
Total des dépenses		9 775 000,00 €	Total des recettes		9 775 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellés	Montants	Chap	Libellés	Montants
040	Opérations d'ordre est de transfert	23 000,00 €	001	Solde d'exécution de la section d'invest.	760 874,42 €
16	Remboursement d'emprunts	300 000,00 €	40	Opérations d'ordre de transfert	600 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	97 000,00 €	10	Subventions, fonds et réserves	600 354,19 €
21	Immobilisations corporelles	1 930 000,00 €	13	Subventions d'investissement	388 771,39 €
23	Immobilisations en cours		16	Emprunts et dettes assimilés	
Total des dépenses		2 350 000,00 €	Total des recettes		2 350 000,00 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif pour 2026 ci-annexé et résumé ci-dessus.

ADOPTÉE

POUR : 28
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Alexis CABIÈRE



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,

Isabelle POLLET

